

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Avenant de transfert des droits et obligations de la société TK Elevator à la société TK Elevator**

N° : VA\_DEC2024\_431  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L2194-1 du code de la commande publique

### **décidons**

De conclure l'avenant prenant en compte le changement de domiciliation de la société **TK ELEVATOR**, titulaire du marché maintenance et dépannage des ascenseurs, des élévateurs PMR, des dispositifs automatiques et manuels de fermeture dans les bâtiments communaux – lot 2 - depuis le 17 juin 2021.

Depuis le 26 juin 2023, la société **TK ELEVATOR** est domiciliée au 20 rue François Cevert à Angers (49 000) avec un changement du n° de SIRET qui est le suivant 722 024 742 02772.

Tous les droits et obligations nés des marchés passés avec la société TK Elevator restent inchangés.

Imputation comptable : 6156 020 2250

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mercredi 17 juillet 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204345-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 23 juillet 2024